

LA BMCI ANNONCE LA CONSTITUTION D'UN OPCVI

La BMCI lance son OPCVI (Organisme de Placement Collectif Immobilier) suite à l'agrément par l'AMMC du projet de règlement de gestion de la SPI - RFA « **CLEO PIERRE** », en date du jeudi 24 décembre 2020 et sous la référence n° **AG/SPI/005/2020**.

La structuration et la gestion de cet OPCVI ont été confiées à REIM Partners agréée par l'AMMC en qualité de société de gestion d'OPCVI.

COMMUNIQUÉ



BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change